



**PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
du Mercredi 21 août 2024**

Membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Le 21 Août 2024 à 18 h 10, le conseil municipal de la commune de Saint André de Cruzieres convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Manuel GARRIDO, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 14/08/2024.

Date d'affichage : 14/08/2024

Présents : Jean-Manuel GARRIDO, Lionnel ROBERT, Jean-Claude ESPERANDIEU, Stéphane FEDERICI, Joël LAHACHE, Corinne PASCAL, Patrick PETIT, Yves PORTENGUEN, Aurélie RENAUD, Brigitte TOURNIER, Géraldine VIOLET.

Secrétaire de séance : Lionnel ROBERT est désigné comme secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 24 juillet 2024 par les membres présents.

ORDRE DU JOUR

- 1- Attribution du local commercial pour l'exploitation du café du village au 20 route de St Paul le Jeune
- 2- Désignation d'un coordonnateur pour le recensement de la population en 2025

.....

- 1- Attribution du local commercial pour l'exploitation du café du village au 20 route de St Paul le Jeune

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les décisions prises lors des assemblées en date du 30 mars 2022 N° 20 – 2022 du lancement de l'étude pour la réhabilitation du RdC de l'ancienne mairie pour la création d'un débit de boissons, du 23 juin 2022 N° 33 – 2022 portant sur le choix du maître d'œuvre, du 08 juin 2023 N° 27 - 2023 pour le lancement du marché d'appel d'offres travaux pour travaux, du 19 juillet 2023 N° 29 – 2023 de l'attribution des lots du marché public pour les travaux et enfin le 10 avril 2024 N° 21 - 2024 pour la création d'une commission *ad hoc* pour la gestion et l'exploitation du café du village appartenant à la collectivité.

Il rappelle que l'exploitation du café du village avait été attribuée au couple BRIVOT par décision du conseil municipal en date du 15 mai, pour une ouverture le 1^{er} juin. Après quelques semaines de réflexion, les exploitants ont décidé de mettre fin au bail et validé par le conseil municipal le 13 juin 2024. Un nouvel appel d'offres sur le site de SOS VILLAGES de TF 1, sur le site internet de la commune et sur le BON COÏN a été initié avec une date limite au 15 Août 2024.

La commission composée de six membres élus a été mise en place pour étudier les candidatures pour l'exploitation du bar communal implant au 20 route de Saint-Paul le Jeune. Elle a pour but de donner un avis pour établir un classement des offres et le soumettre ensuite en séance du conseil municipal. Elle s'est réunie le 19 Août 2024 de 09 heures à 11 heures 30, sous la présidence de Mr le Maire. (Rapport de la commission joint en annexe).

Etaient présents : Lionnel ROBERT, Stéphane FEDERICI, Joël LAHACHE, Brigitte TOURNIER, Aurélie RENAUD, Géraldine VIOLET. Le premier édile présente aux membres deux enveloppes cachetées reçues dans le délai imparti, plus un envoi par mail reçu en Mairie le 15 Août à 19 h 08. Il

précise que quatre autres dossiers de candidatures ont été retirés ou adressés par mail, sans résultat. Il remet à chaque membre une fiche pour l'évaluation des candidats.

Première enveloppe au nom de Mr Jean-Luc GUITARD demeurant 9, rue des Tulipes à GOURDAN-POLIGNAN 31210. Il donne lecture de l'ensemble des documents, à savoir : CV, budget prévisionnel, projet et objectifs, besoins en personnel, capacité financière.

Deuxième enveloppe au nom de Mr Laurent DOUCHET demeurant 25 Avenue du Général de Gaulle à PALAVAS LES FLOTS 34250. Le Maire donne lecture de l'ensemble des documents, à savoir : lettre de motivation, CV, titulaire du permis d'exploitation, les moyens et équipements nécessaires à l'exploitation, positionnement stratégique du projet, capacité financière.

Troisième dossier par mail au nom de Mme Barbara AMBROSI demeurant 15 Chemin de la Prade à FLORENSAC 34510. Il donne lecture des documents, à savoir : Lettre de motivation, CV, projets et objectifs, organisation opérationnelle, équipements neufs voire d'occasion ou à chiner, capacité financière faible.

Après étude des trois dossiers, chaque membre s'est exprimé sur les trois candidatures présentées. Il ressort de ces échanges que la candidature de Mr Laurent DOUCHET a été retenue à l'unanimité des membres.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

D'ATTRIBUER le local commercial pour l'exploitation du bar au 20 route de St Paul le Jeune à Mr Laurent DOUCHET avec prise d'effet le 1^{er} septembre 2024.

D'AUTORISER le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

2- Désignation d'un coordonnateur pour le recensement de la population en 2025

Le Maire de la commune de St André de Cruzières,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V

;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur afin de réaliser les opérations de recensement de la population ;

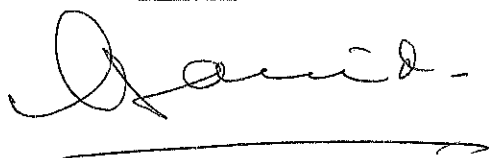
Sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des membres présents :

De désigner Mr Lionnel ROBERT 1^{er} adjoint, coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Monsieur le Maire lève la séance à 18h45

Le Maire



Le Secrétaire de séance

